

**Devis D-23-099 du 28 mai 2023**

Dossier n° 23-999

Conseiller : Nicolas Dejeu

**Marie de Tulle**

10 Rue Félix Vidalin

19000 Tulle

Libellé	Qté	Prestations courantes		Prestations complémentaires optionnelles		Frais avancés pour le compte de la famille		TVA
		PU TTC	TTC	PU TTC	TTC	PU TTC	TTC	
<b>Préparation / organisation des obsèques</b>								
Démarches et formalités administratives pour les obsèques	1,00	249,00 €	249,00 €					20 %
<b>Transport du défunt avant mise en bière</b>								
Housse mortuaire *	1,00	50,00 €	50,00 €					20 %
<b>Cercueil et accessoires</b>								
Cercueil PARISIEN SIMPLE en chêne massif de 22mm*/ Teinte chêne / Finition vernis satiné / Forme Parisienne Le cercueil est vendu muni de quatre poignées et d'une cuvette d'étanchéité.	1,00	930,00 €	930,00 €					20 %
Plaque identité *	1,00	45,00 €	45,00 €					20 %
<b>Mise en bière et fermeture du cercueil</b>								
Mise en bière et fermeture de cercueil *	1,00	90,00 €	90,00 €					20 %
<b>Transport du défunt après mise en bière</b>								
Corbillard en convoi (Agglomération de Tulle ou Agglomération de Brive) Après Mise en Bière * (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu.	1,00	265,00 €	265,00 €					10 %
<b>Cérémonie funéraire</b>								
Forfait 4 porteurs pour cérémonie - Agglomération de Tulle ou agglomération de Brive	1,00			432,00 €	432,00 €			20 %
<b>inhumation</b>								
Forfait Ouverture / Fermeture de porte simple d'un caveau	1,00					348,00 €	348,00 €	20 %
<b>Total des prestations et services TTC</b>		1629,00 €		432,00 €		348,00 €		

(\*) Prestations et fournitures obligatoires de par la réglementation.

(\*\*) Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction, soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques.

<b>Tx TVA</b>	<b>Base HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
<b>20 %</b>	<b>1786,67 €</b>	<b>357,33 €</b>	<b>2144,00 €</b>
<b>10 %</b>	<b>240,91 €</b>	<b>24,09 €</b>	<b>265,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2027,58 €</b>	<b>381,42 €</b>	<b>2409,00 €</b>

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche, 4 poignées, la plaque d'identité du défunt et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation/crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, un bon de commande est alors établi et signé par le client..

Devis valable 15 jours à compter de ce jour

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ accepte le présent devis prévisionnel,

Le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour acceptation ».